

Actualités de l'UI

Juin 2019 – périmètre de l'UI Occitanie

Les Parcours Futur 'O 2017 réglés en 2019 ! La pugnacité et l'expertise CFE CGC payent !

La fusion des UI Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon au 01 Janvier 2019 a été l'occasion d'informer la nouvelle direction de l'UI du dossier porté par la CFE CGC depuis plusieurs mois, celui de 3 salariés Futur 'O FTTH 2017 dont les primes de fin de parcours n'ont pas été payées.

Après plusieurs échanges et un courrier officiel, la CFE CGC a obtenu pour ces chargés d'affaires du site de Soupetard, la reconnaissance de leurs Parcours en Futur 'O.

Nous saluons la décision du Directeur de l'UI Occitanie qui a corrigé la situation et soldé ainsi le passif laissé par l'ancienne direction de l'UI Midi-Pyrénées. Dans un souci d'équité, il a fait vérifier les parcours des années suivantes. Force est de constater que cela n'a pas été vain car la situation de 2018 est bien pire. 6 salariés supplémentaires étaient dans le même cas. Dans une même session de formation CHAFF FFTH, l'UIMP a regroupé des salariés-es éligibles aux dispositifs Futur 'O et d'autres qui ne l'étaient pas (nouveaux embauchés en CDI). Le tout sans expliquer le cadre tout en sachant pertinemment que les dispositifs financiers étaient différents.

Résultat : Les 6 salariés éligibles ont été reconnus en Futur 'O et ont perçu la prime de fin de parcours. Les nouveaux arrivants en CDI qui étaient pourtant avec eux, qui ont eu la même étude de cas à réaliser, qui ont eu un tuteur et qui ont pour finir, obtenu le même diplôme, n'ont rien touché.

Conclusion : L'ex Direction UIMP a agi dans son propre intérêt, pour sa propre logistique, sans s'inquiéter du sort des salariés ce qui oblige aujourd'hui l'UI Occitanie à appliquer la règle au sens strict ce qui plonge tout un plateau dans l'incompréhension, la colère, la frustration.

Nos différentes investigations dans ce dossier, nous ont fait prendre conscience que l'entreprise, depuis plusieurs années, a délivré des certificats de fin de parcours de professionnalisation sans payer aux salariés, les dispositifs financiers prévus dans la note de 2006.

Face à ce constat affligeant, la CFE CGC a interpellé la Direction des Ressources Humaines Groupe pour obtenir un bilan de situation. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés.

N'hésitez pas à nous contacter si le sujet vous concerne.

Vos correspondants

Mohamed Fellah	07 89 08 33 49
Florian Labadie	06 84 86 64 59
Adrien Graciannette	06 74 82 48 74

